

Réf. DI – AM – APE – 2021-22/043 – Année scolaire 2022-2023 : nouvelles grilles d'options - formulaire de choix de grille de cours

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Vous avez décidé de rejoindre notre établissement en 7^e année préparatoire aux études supérieures en « Sciences » 2022-2023 et nous vous en remercions.

Un court explicatif est repris en infra et vous permettra de mieux cerner les motivations qui sous-tendent les orientations qui ont été adoptées. Bien sûr, ayant conscience du fait que des zones d'ombre subsisteront à leur lecture, il vous est possible de prendre rendez-vous pour obtenir tous les éclaircissements que vous souhaiteriez via l'adresse contact@acrommelynck.net en indiquant vos disponibilités. Nous veillerons à y répondre avec diligence en fonction de nos agendas respectifs.

Pour les étudiants venant de l'étranger, il est important de noter que la date du 30 septembre constitue la limite réglementaire au-delà de laquelle une inscription est considérée comme tardive dans l'enseignement ordinaire. Néanmoins, il peut y être dérogé pour des motifs valables comme, par exemple, le retard dans l'obtention d'un visa...

Dans ce cas précis, il conviendra de rejoindre l'école **dans les meilleurs délais à partir de l'obtention dudit visa** et dans le strict respect des normes fixées par les autorités en matière d'accès au territoire belge en provenance de l'Union européenne ou hors de cette dernière.

Au surplus, considérant qu'une arrivée au-delà du **15 novembre 2022** ne permettrait pas à l'équipe pédagogique d'assurer un enseignement de qualité pour l'étudiant en lui offrant les meilleures chances de poursuivre positivement sa scolarité, **il ne sera accepté aucun étudiant au-delà de cette date**, même si la date de comptage définitif est fixée au 15 janvier 2023.

En effet, plus une arrivée est tardive et plus il sera compliqué pour l'étudiant(e) concerné(e) de rattraper le retard accumulé.

En espérant pouvoir vous accueillir dans notre établissement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

La 7^e année préparatoire aux études supérieures « Sciences »

La 7^e « SCIENCES » a pour objectif d'approfondir les connaissances scientifiques et d'améliorer les compétences réelles des étudiants pour aborder des études supérieures avec les meilleures chances de réussite.

En particulier, mais pas uniquement, cette année préparatoire répondra aux nouvelles exigences liées à la réforme des études de médecine, ainsi qu'à la préparation de l'examen d'admission désormais obligatoire et contraignant dans cette faculté.

EN QUOI EST-CE UTILE DE SUIVRE UNE 7^e « SCIENCES » ?

- Pour compléter un cursus ou se réorienter dans une formation scientifique solide en biologie, chimie et physique.
- Pour se préparer à l'examen d'admission aux études en médecine ou en dentisterie.
- Pour accroître ses chances de réussite en BAC 1 dans tous les domaines scientifiques liés principalement à la biologie, la chimie et la physique.
- Pour améliorer ou acquérir une méthode de travail adaptée aux exigences de l'enseignement supérieur.

A QUI S'ADRESSE CETTE ANNEE SUPPLEMENTAIRE ?

D'une manière générale, la 7^e « sciences » permet à un élève diplômé du secondaire de parfaire sa formation dans les sciences et de réviser les mathématiques lorsque l'orientation choisie dans ses études secondaires ne correspond plus à ses aspirations.

QUELQUES PROFILS TYPES D'ETUDIANTS DE LA 7^e PREPARATOIRE EN SCIENCES :

- Certains élèves ont échoué à l'examen d'admission aux études en médecine ou en dentisterie et souhaitent s'y représenter en ayant optimisé leurs chances de réussite.
- Certains élèves se destinent à un master à caractère scientifique (*biologie, chimie, biochimie, géographie, géologie, agronomie, médecine, vétérinaire, etc.*), mais n'ont pas suivi l'option sciences générales (*sciences fortes*) à l'école secondaire. Ils sont conscients de leurs lacunes, mais ne veulent pas renoncer à leur rêve.
- Certains élèves sont indécis quant à leur choix d'études supérieures, ou ne se sentent pas du tout prêts pour aborder des études universitaires. La 7^e « sciences » leur permettra de mûrir leur projet, de mieux cerner leurs aptitudes réelles et de prendre ainsi confiance en eux.
- Des élèves étrangers entreprennent des démarches pour obtenir une équivalence de diplôme et peuvent préparer les épreuves qui leur permettent d'accéder aux études de leur choix.

CROMMELYNCK

Athénée Royal de Woluwe-Saint-Pierre

PROGRAMME ET REPARTITION DES COURS

- Les cours recouvrent, l'ensemble des programmes de sciences générales de l'enseignement secondaire.
- Les cours intègrent par conséquent tous les prérequis prévalant à l'heure actuelle pour l'entrée en faculté de médecine (*voir document 38883 - A.Gt 02-05-2013 M.B. 27-05-2013*).
- Indépendamment de la préparation à l'examen d'admission, les professeurs auront à cœur de préparer également les étudiants au cursus du BAC 1 en médecine.
- Il va de soi qu'une formation solide en sciences nécessite a fortiori des aptitudes suffisantes en mathématiques.
- La 7^e sciences privilégie aussi l'amélioration ou le maintien du niveau des étudiants en langue anglaise.
- **La présence des étudiants au cours est requise et toutes les absences doivent être justifiées.**

GRILLE DE COURS

<u>Branches</u>	7e préparatoire à l'enseignement supérieur "Sciences"
Biologie	5
Chimie	4
Physique	6
Mathématique	8
Anglais	2
Français	3
Nombre de périodes	
	28
Nom de la grille	R

Sous réserve de modifications imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette grille sera organisée pour autant que le nombre d'heures total de l'établissement le permette et que l'option compte un nombre d'élèves suffisant.

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net



Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.

CROMMELYNCK

Athénée Royal de Woluwe-Saint-Pierre

ÉVALUATION

- Tout au long de l'année, des interrogations permettent une évaluation constante de l'acquisition de la matière et des compétences acquises.
- Pour répondre aux réalités universitaires, deux formes d'évaluation coexisteront : par questions ouvertes et par questionnaires à choix multiples.
- Deux sessions d'examens ont lieu (*en décembre et en juin*) afin de donner aux étudiants l'occasion de synthétiser les matières et de tester leurs compétences globales.
- Un bulletin est remis aux étudiants, comme dans l'enseignement secondaire, à la fin de chaque période et à l'issue de chaque session d'examens.
- Une attestation de réussite et de fréquentation est délivrée en fin d'année.

SANCTION DES ETUDES

Les élèves présentent un examen en décembre et en juin sur toutes les matières figurant au programme. Il leur est alors décerné un diplôme.

Tout résultat inférieur à 60% des points ne donne droit à aucun diplôme.

☎ 02 770 06 20
📠 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT
Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.

Formulaire du choix de la grille de 7^e « Sciences »

Je soussigné(e), parent ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de (1)....., élève de (2)..... déclare avoir pris connaissance du contenu relatif à la grille d'options organisée en **7^e année préparatoire aux études supérieures « Sciences »** pour l'année scolaire 2022-2023, ainsi que des obligations en matière de présence obligatoire aux cours et l'avoir choisi pour l'élève précité (3) :

La grille R

Je confirme également avoir été informé(e) des obligations relatives au paiement des droits d'inscriptions et des frais scolaires ainsi que des conséquences y afférentes au cas où l'établissement n'est pas averti de la désinscription de l'étudiant(e) précité(e) – pour quelque motif que ce soit – qu'après le 30 septembre 2022 à 15 h 00 au plus tard.

Fait à, le/...../..... (4)

Signature des parents ou de la personne responsable précédée de la mention « *certifié sincère et conforme* » :

À REMETTRE AU TITULAIRE POUR LE LUNDI 23 MAI 2022 AU PLUS TARD !

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement (année scolaire en cours)

(3) Cocher la grille choisie (une seule)

(4) Lieu et date

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.